

VILLE DE RIORGES

N° 1_5

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT DE L'ADJOINT
DELEGUE AUX
COMMEMORATIONS, AU
CONGRES DEPARTEMENTAL
DU SOUVENIR FRANÇAIS**

**APPROBATION D'UN MANDAT
SPECIAL**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 SEPTEMBRE** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT DE L'ADJOINT DELEGUE AUX COMMEMORATIONS,
AU CONGRES DEPARTEMENTAL DU SOUVENIR FRANCAIS
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, expose à l'assemblée :

"Le congrès départemental du Souvenir Français se tiendra le 7 octobre 2018 à Saint-Etienne. Il sera présidé par Gérard PIONNIER, délégué départemental, en présence des autorités civiles et militaires.

Le comité roannais invite les communes de section à participer.

Un transport en autocar est organisé avec un départ du parking Galliéni à Riorges.

Les participants sont attendus à 8h30 au cimetière Saint-Claude du Crêt de Roc, 36 rue de l'Eternité à Saint-Etienne, pour le début de la commémoration fixé à 9 heures. Un défilé aura lieu jusqu'au monument du Souvenir Français pour une cérémonie organisée dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale avec le transfert de cinq cercueils de soldats "Morts pour la France" (un par année de guerre) dans la Crypte.

A l'issue de la commémoration, les participants poursuivront le congrès à la salle Jacques Brel, 3 espace Christian Bail, Saint-Etienne.

Un repas viendra clore cette journée."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne mandat spécial à Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué aux cérémonies du souvenir, pour représenter la ville de Riorges au congrès départemental du Souvenir Français le 7 octobre 2018 ;
2. accepte le remboursement par la commune des frais de repas au tarif réel sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

